



AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°01-2022-073

PUBLIÉ LE 7 JUIN 2022

Sommaire

01_DDETS_Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de l Ain /

01-2022-06-07-00001 - Arrêté fixant la liste des MJPM et délégués aux prestations familiales (8 pages) Page 3

01_Pref_Präfecture de l Ain /

01-2022-06-07-00003 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant réglementation du stationnement, de la circulation et de la navigation aux abords du Centre Nucléaire de Production d Électricité (CNPE) du Bugey (2 pages) Page 12

01-2022-06-07-00002 - Arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition départementale de la nature, des paysages et des sites (10 pages) Page 15

01_DDETS_Direction départementale de
l'emploi, du travail et des solidarités de l'Ain

01-2022-06-07-00001

Arrêté fixant la liste des MJPM et délégués aux
prestations familiales

Samia HAMITOUCHE

Cheffe de service « Protection des Publics Vulnérables »

ddets-soutien-public@ain.gouv.fr

ARRÊTÉ

fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs
et des délégués aux prestations familiales pour le département de l'Ain.

LA PRÉFÈTE DE L'AIN,

VU les articles L. 471-2 et L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles ;

VU la loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, notamment ses articles 44 et 45 ;

VU la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement ;

VU le décret n° 2008-1512 du 30 décembre 2008 fixant les modalités d'inscription sur les listes prévues aux articles L.471-2, L.471-3 et L.474-2 du code de l'action sociale et des familles ;

VU l'arrêté préfectoral du 11 janvier 2022 fixant la liste départementale des mandataires judiciaires à la protection des majeurs et des délégués aux prestations familiales pour le département de l'Ain ;

SUR PROPOSITION de la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de l'Ain ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des tutelles pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle, de la curatelle ou du mandat spécial auquel il peut être recouru dans le cadre de la sauvegarde de justice est ainsi fixée pour le département de l'Ain :

Dans le ressort du tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse

1) En qualité de services

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain (A.T.M.P.)
Domiciliée : 274 Avenue de San Severo 01000 BOURG-EN- BRESSE
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (U.D.A.F.)
Domiciliée : 12 bis, rue de la Liberté – BP 93 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel

BLANC Véronique

Domiciliée : BP 20010 - 01441 VIRIAT CEDEX

BRUN Tahina

Domiciliée : BP 38 – 39140 BLETTERANS

CHATAIN Elisabeth épouse PRADEL

Domiciliée : 75 voie de la PRESLE - 01800 SAINT ELOI

CONVERSET Anaïs épouse MOUTIN

Domiciliée : BP 50067 - 01121 MONTLUEL CEDEX

DE PARSCAU DU PLESSIX Olivier

Domicilié : BP 40 – 69572 DARDILLY CEDEX

GUILLERMIN Catherine épouse CHARRIERE

Domiciliée : 2340 route de Mézériat, Bois Revermont - 01660 CHAVEYRIAT

DESJONQUERES Pascale épouse THIVEND

Domiciliée : BP 415 – 01704 BEYNOST CEDEX

HAJJAMI Khalid

Domicilié : BP 70058 – 01002 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

LELOUTRE Anne épouse TALBOT

Domiciliée : 555 chemin du Bois - 69140 RILLIEUX-LA-PAPE

ROBERT Magali

Domiciliée : 208 Place Limelette - BP 11 – 01480 JASSANS RIOTTIER

ROEDIGER Nicolas

Domicilié : 1133 avenue de Lyon - 01960 PERONNAS

SORDET Antoine

Domicilié : BP 84 – 71700 TOURNUS

THERMET Yvonne épouse DEBRIE

Domiciliée : 160, rue Clostermann – 01000 SAINT-DENIS-LES-BOURG

VERE Evelyne épouse BARTHELEMY

Domiciliée : BP 10159 – 69655 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX

3) En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement

DUBOIS Stéphanie - préposée du Centre Psychothérapique de l'Ain
Avenue de Marboz - 01000 BOURG-EN-BRESSE

BUIS Christophe - préposé du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse
900, route de Paris - 01012 BOURG-EN-BRESSE

Convention en date du 9 novembre 2011 en qualité de préposé pour le Centre Hospitalier de Pont de Vaux - Chemin des Nivres – BP 55 – 01190 PONT DE VAUX

DELSAUX-FORISSIER Magalie épouse CHAVRIER - préposée de l'hôpital de Belleville
rue Martinière - BP 210 - 69823 BELLEVILLE CEDEX

Convention en date du 20 juin 2012 en qualité de préposée pour le Centre Hospitalier Intercommunal Val de Saône – BP 68 - 01290 PONT DE VEYLE (pour le site de PONT DE VEYLE)

Dans le ressort du tribunal de proximité de Trévoux

1) En qualité de services

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain (A.T.M.P.)
Domiciliée : 274 Avenue de San Severo – 01000 BOURG-EN-BRESSE
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (U.D.A.F.)
Domiciliée : 12 bis, rue de la Liberté – BP 93 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel

CHATAIN Elisabeth épouse PRADEL
Domiciliée : 75 voie de la PRESLE - 01800 SAINT ELOI

DESJONQUERES Pascale épouse THIVEND
Domiciliée : BP 415 – 01704 BEYNOST CEDEX

DREVET Franck
Domicilié : BP 30032 – 69811 TASSIN LA DEMI LUNE

GUILLERMIN Catherine épouse CHARRIERE
Domiciliée : 2340 route de Mézériat, Bois Revermont - 01660 CHAVEYRIAT

DE PARSCAU DU PLESSIX Olivier
Domicilié : BP 40 - 69 572 DARDILLY CEDEX

LELOUTRE Anne épouse TALBOT
Domiciliée : 555 chemin du Bois – 69140 RILLIEUX-LA-PAPE

ROEDIGER Nicolas
Domicilié : 1133 avenue de Lyon – 01960 PERONNAS

SEON Mélanie épouse PLASSARD
Domiciliée : BP 46 – 01480 JASSANS RIOTTIER

VERE Evelyne épouse BARTHELEMY
Domiciliée : BP 10159 – 69655 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX

3) En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement

DUBOIS Stéphanie - préposée du Centre Psychothérapique de l'Ain
Avenue de Marboz - 01000 BOURG-EN-BRESSE

BUIS Christophe - préposé du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse
900, route de Paris - 01012 BOURG-EN-BRESSE
Convention en date du 9 novembre 2011 en qualité de préposé pour le Centre Hospitalier de Pont de Vaux - Chemin des Nivres – BP 55 – 01190 PONT DE VAUX

DELSAUX-FORISSIER Magalie épouse CHAVRIER - préposée de l'hôpital de Belleville
rue Martinière - BP 210 - 69823 BELLEVILLE CEDEX
Convention en date du 1^{er} octobre 2011 en qualité de préposée pour l'hôpital local de Châtillon-sur-Chalaronne - Route de relevant - 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE
Convention en date du 12 mars 2012 en qualité de préposée pour l'EHPAD Les Saulaies de Saint Trivier sur Moignans – 119 place de l'église – 01990 SAINT TRIVIER SUR MOIGNANS
Convention en date du 22 mars 2012 en qualité de préposée pour le Centre Hospitalier de Trévoux – 14 rue de l'Hôpital – 01606 TREVOUX
Convention en date du 20 juin 2012 en qualité de préposée pour le Centre Hospitalier Intercommunal AIN VAL DE SAONE – BP 68 - 01290 PONT DE VEYLE (pour le site de THOISSEY)

Dans le ressort du tribunal de proximité de Nantua

1) En qualité de services

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain (A.T.M.P.)
Domiciliée : 274 Avenue de San Severo 01000 BOURG-EN-BRESSE
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (U.D.A.F.)
Domiciliée : 12 bis, rue de la Liberté – BP 93 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel

BREVET Elodie
Domiciliée : BP 50100 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

BREVET Noëlle épouse GABANT
Domiciliée : BP 10102 – 01501 AMBERIEU EN BUGEY

CHATAIN Elisabeth épouse PRADEL
Domiciliée : Le Basset – 75 voie de la PRESLE - 01800 SAINT ELOI

DESJONQUERES Pascale épouse THIVEND
Domiciliée : BP 415 – 01704 BEYNOST CEDEX

LAURENT épouse CHAMPIN Christine
Domiciliée : BP 30098 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

MILLORD Camille
Domiciliée : Pépinière d'entreprise Les Ollieres – 133 rue des Fontanettes
Hauteville Lompnes – 01110 PLATEAU D'HAUTEVILLE

NENERT Patrick
Domicilié : BP 16054 - 69412 LYON CEDEX 06

3) En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement

DUBOIS Stéphanie- préposée du Centre Psychothérapique de l'Ain
Avenue de Marboz - 01000 BOURG-EN-BRESSE

BUIS Christophe - préposé du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse
900, route de Paris - 01012 BOURG-EN-BRESSE
Convention en date du 9 novembre 2011 en qualité de préposé pour le Centre Hospitalier de Pont de
Vaux - Chemin des Nivres – BP 55 – 01190 PONT DE VAUX

Nathalie CHENET- préposée du centre hospitalier du Pays de Gex
160 rue Marc Panissod - 01170 GEX

Dans le ressort du tribunal de proximité de Belley

1) En qualité de services

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain (A.T.M.P.)
Domiciliée : 274 Avenue de San Severo - 01000 BOURG-EN- BRESSE
- Association Tutélaire des Pays de l'Ain (A.T.P.A.)
Domiciliée : Immeuble Le Taic – 214 route de Parves – BP 99 - 01303 BELLEY CEDEX
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (U.D.A.F.)
Domiciliée : 12 bis, rue de la Liberté – BP 93 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

2) En qualité de personnes physiques exerçant à titre individuel

BREVET Noëlle épouse GABANT
Domiciliée : BP 10102 – 01501 AMBERIEU EN BUGEY

CHATAIN Elisabeth épouse PRADEL
Domiciliée : 75 voie de la PRESLE - 01800 SAINT ELOI

DESJONQUERES Pascale épouse THIVEND
Domiciliée : BP 415 – 01704 BEYNOST CEDEX

HAJJAMI Khalid
Domicilié : BP 70058 – 01002 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

HALBACH Birgit épouse JONCHERAY
Domiciliée : BP 6 – 73330 LE PONT DE BEAUVOISIN

MAZZOCCHI Carole épouse CARRARA
Domiciliée : BP 58 - 01110 HAUTEVILLE LOMPNES

NENERT Patrick
Domicilié : BP 16054 - 69412 LYON CEDEX 06

ROEDIGER Nicolas
Domicilié : 1133 avenue de Lyon - 01960 PERONNAS

SEON Mélanie épouse PLASSARD
Domiciliée : BP 46 – 01480 JASSANS RIOTTIER

3) En qualité de personnes physiques et de services préposés d'établissement

DUBOIS Stéphanie - préposée du Centre Psychothérapique de l'Ain
Avenue de Marboz - 01000 BOURG-EN-BRESSE

BUIS Christophe - préposé du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse
900, route de Paris - 01012 BOURG-EN-BRESSE

Convention en date du 9 novembre 2011 en qualité de préposé pour le Centre Hospitalier de Pont de Vaux - Chemin des Nivres – BP 55 – 01190 PONT DE VAUX

Article 2

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 471-2 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges des contentieux à la protection pour exercer des mesures de protection des majeurs au titre de la tutelle aux prestations sociales versées aux adultes ou de la mesure d'accompagnement judiciaire est ainsi fixée pour le département de l'Ain:

Dans le ressort du tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse

1) En qualité de services

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain (A.T.M.P.)
Domiciliée : 274 Avenue de San Severo - 01000 BOURG-EN-BRESSE
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (U.D.A.F.)
Domiciliée : 12 bis, rue de la Liberté – BP 93 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel

CHATAIN Elisabeth épouse PRADEL
Domiciliée : 75 voie de la PRESLE - 01800 SAINT ELOI

3) Personnes physiques et services préposés d'établissement : Néant

Dans le ressort du tribunal de proximité de Trévoux

1) En qualité de services

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain (A.T.M.P.),
Domiciliée : 274 Avenue de San Severo - 01000 BOURG-EN-BRESSE
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (U.D.A.F.)
Domiciliée : 12 bis, rue de la Liberté – BP 93 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel

CHATAIN Elisabeth épouse PRADEL
Domiciliée : 75 voie de la PRESLE - 01800 SAINT ELOI

3) Personnes physiques et services préposés d'établissement : Néant

Dans le ressort du tribunal de proximité de Nantua

1) En qualité de services

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés de l'Ain (A.T.M.P.)
Domiciliée : 274 Avenue de San Severo - 01000 BOURG-EN- BRESSE
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (U.D.A.F.)
Domiciliée : 12 bis, rue de la Liberté – BP 93 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel

CHATAIN Elisabeth épouse PRADEL
Domiciliée : 75 voie de la PRESLE - 01800 SAINT ELOI

3) Personnes physiques et services préposés d'établissement : Néant

Dans le ressort du tribunal de proximité de Belley

1) En qualité de services

- Association Tutélaire des Majeurs Protégés (A.T.M.P.)
Domiciliée : 274 Avenue de San Severo - 01000 BOURG-EN- BRESSE
- Association Tutélaire des Pays de l'Ain (A.T.P.A.)
Domiciliée : Immeuble Le Taic – 214 route de Parves – BP 99 - 01303 BELLEY CEDEX
- Union Départementale des Associations Familiales de l'Ain (U.D.A.F.)
Domiciliée : 12 bis, rue de la Liberté – BP 93 – 01003 BOURG-EN-BRESSE CEDEX

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel

CHATAIN Elisabeth épouse PRADEL
Domiciliée : 75 voie de la PRESLE - 01800 SAINT ELOI

3) Personnes physiques et services préposés d'établissement : Néant

Article 3

La liste des personnes et services habilités à être désignés au titre de l'article L. 474-1 du code de l'action sociale et des familles en qualité de mandataire judiciaire à la protection des majeurs par les juges en qualité de délégués aux prestations familiales est ainsi fixée pour le département de l'Ain :

Dans les tribunaux judiciaire et de proximité de Bourg-en-Bresse, Trévoux, de Nantua, de Belley :

1) En qualité de services

Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant à l'Adulte de l'Ain (ADSEA 01)
Domiciliée : 526 rue Paul Verlaine - 01960 PERONNAS

2) Personnes physiques exerçant à titre individuel : Néant

3) Personnes physiques et services préposés d'établissement : Néant

Article 4

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du préfet de l'Ain, soit hiérarchique auprès du Ministre des affaires sociales et de la santé, dans les deux mois suivant sa notification ou par le biais du téléservice Télérecours citoyens (<https://citoyens.telerecours.fr>), qui permet de saisir le juge administratif, d'échanger des documents avec la juridiction de manière dématérialisée, et de suivre l'avancement du dossier. Un recours contentieux peut être déposé auprès du tribunal administratif de Lyon - 184 rue Duguesclin-69433- Lyon cedex 03, également dans un délai de deux mois à compter de la notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de ce délai valant rejet implicite.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

Article 6

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 11 janvier 2022 susvisé.

Article 7

Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale du travail, de l'emploi et des solidarités de l'Ain sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée aux intéressés, au procureur de la République près le tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse, aux juges des contentieux à la protection des tribunaux judiciaire ou de proximité de Bourg-en-Bresse, Trévoux, Nantua, Belley, au juge des enfants du tribunal judiciaire de Bourg-en-Bresse.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 7 juin 2022

La préfète,
Par délégation de la préfète
La directrice départementale
Signé : Agnès GONIN

01_Pref_Préfecture de l' Ain

01-2022-06-07-00003

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL portant réglementation
du stationnement, de la circulation et de la
navigation aux abords du
Centre Nucléaire de Production d'Électricité
(CNPE) du Bugey

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL
portant réglementation du stationnement, de la circulation et de la navigation aux abords du
Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Bugey

La préfète de l'Ain
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- Vu** le code de la défense ;
- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2215-10 ;
- Vu** le code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu** le code général des transports et notamment son article L. 4241-1 ;
- Vu** l'avis favorable de voies navigables de France (VNF) en date du 16/05/2022 ;
- Vu** l'avis favorable du conseil départemental de l'Ain en date du 17/05/2022 ;
- Vu** l'avis favorable du maire de Saint-Vulbas en date du 24/05/2022 ;
- Vu** l'avis favorable de la compagnie nationale du Rhône (CNR) en date du 31/05/2022 .

Considérant que pour des motifs liés à la sécurité des personnes et des biens, il y a lieu de renforcer la protection du Centre Nucléaire de Production d'Électricité (CNPE) du Bugey ;

Considérant que pour assurer cette protection, et notamment prévenir efficacement toute tentative d'intrusion, de destruction ou de sabotage sur cette installation de production d'électricité par des réacteurs nucléaires, il y a lieu de réglementer les conditions de circulation et de stationnement sur les portions piétonnes, routières et fluviales qui bordent le périmètre des terrains clos du CNPE du Bugey ;

SUR proposition du sous-préfet, directeur de cabinet de la préfète de l'Ain ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Tout arrêt et tout stationnement de véhicule motorisé de quelque nature que ce soit est interdit sur les accotements de la route départementale 20, depuis son intersection avec le chemin privé permettant l'accès à l'ICEDA (PK 4,7 ; commune de Saint-Vulbas) jusqu'à son intersection avec la route communale de Marcilleux (PK 6,6 ; commune de Saint-Vulbas)

Article 2 : Tout arrêt et tout stationnement de véhicule motorisé de quelque nature que ce soit est interdit sur les accotements de la route communale de Marcilleux (commune de Saint-Vulbas), depuis son intersection avec le chemin de la Charrière jusqu'à son intersection avec la route départementale 20.

Article 3 : Tout arrêt et tout stationnement de véhicule motorisé de quelque nature que ce soit est interdit sur les accotements du chemin de la Charrière (commune de Saint-Vulbas).

Article 4 : Tout accostage et tout amarrage de bateau de quelque nature que ce soit est interdit de part et d'autre du Rhône entre les points kilométriques 43,000 et 46,000.

Article 5 : La circulation piétonne est interdite entre la zone nucléaire à accès réservé (ZNAR) et le Rhône entre les points kilométriques 43,000 et 46,000.

Article 6 : Toute navigation de bateau de quelque nature que ce soit est interdite en rive droite du Rhône sur une largeur de 10 mètres à partir de la berge entre les points kilométriques 43,000 et 46,000.

Article 7 : Les dispositions du présent arrêté ne s'appliquent pas, dans l'exercice de leurs fonctions, aux gestionnaires des digues et des voies de halage, aux agents ou personnes dûment mandatés par la Compagnie Nationale du Rhône, concessionnaire du Rhône jusqu'au pk 34.200, aux agents de contrôle de la concession, aux agents du CNPE du Bugey, aux forces de sécurité intérieure, aux personnels des services d'incendie et de secours, aux personnels des services d'aide médicale d'urgence, aux agents de l'État du service de prévision des crues, de la police de l'eau ou du service de prévention des risques, aux agents du Conseil départemental affectés à l'exploitation, l'entretien ou l'aménagement des routes et à tous les prestataires et personnels qu'ils désigneront.

Article 8 : L'arrêté portant réglementation du stationnement et de la circulation fluviale et routière aux abords du CNPE du Bugey du 8 juillet 2015 est abrogé.

Article 9 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain. Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Article 10 : Le sous-préfet de l'arrondissement de Belley, le colonel, commandant du groupement de gendarmerie nationale de l'Ain, le président du Conseil départemental et le maire de Saint-Vulbas sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ain.

A Bourg-en-Bresse, le 7 juin 2022

La préfète,

Cécile BIGOT-DEKEYZER

01_Pref_Préfecture de l Ain

01-2022-06-07-00002

Arrêté préfectoral portant renouvellement de la
composition départementale de la nature, des
paysages et des sites

**Arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission
départementale de la nature, des paysages et des sites.**

**La préfète de l'Ain,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,**

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.341-16 et R. 341-16 à R. 341-25 relatifs aux missions, à la composition et au fonctionnement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de ses formations spécialisées ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment ses articles R133-1 à R133-15 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2006 modifié par l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de ses formations spécialisées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2019 modifiant l'arrêté préfectoral du 26 octobre 2006 portant création de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) et de ses formations spécialisées et abrogeant l'arrêté préfectoral du 28 avril 2016 susvisé ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 juin 2019 modifié fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;

Vu les propositions de désignations effectuées par les divers organismes appelés à siéger au sein des six formations de la CDNPS ;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la composition de la commission ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté préfectoral du 4 juin 2019 modifié fixant la composition de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites est abrogé.

Article 2 : Les six formations spécialisées de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites sont composées comme suit :

.../..

Formation dite « des sites et paysages »

4 membres titulaires dans chaque collège

<i>Collège des représentants des services de l'Etat</i>	<i>Collège des représentants des élus des collectivités</i>	<i>Collège des personnes qualifiées</i>	<i>Collège des personnes compétentes</i>
<p>- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant ;</p> <p>- Direction départementale des territoires : 2 représentants ;</p> <p>- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine 1 représentant.</p>	<p><u>Conseillers départementaux :</u></p> <p><u>Titulaire :</u> M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERAT.</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Marie-Christine CHAPEL Conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p><u>Représentants des maires :</u> <u>Titulaires (2) :</u> M. Richard PACCAUD, maire d'ARS-SUR-FORMANS, M. Patrick LEVET, maire de SAINT-JUST.</p> <p><u>Suppléants (2) :</u> Mme Annie ESCODA, maire de SAMOGNAT, M. Gilles THOMASSET, maire de SAINT GERMAIN-DE-JOUX.</p> <p><u>Etablissement public de coopération intercommunale intervenant en matière d'urbanisme</u></p> <p><u>Titulaire :</u> Mme Muriel BENIER, vice-présidente de la communauté d'agglomération du pays de Gex</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Annie ESCODA, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Haut-Bugey.</p>	<p><u>France Nature Environnement Ain :</u></p> <p><u>Titulaire :</u> M. Olivier WAILLE</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Maxime FLAMAND</p> <p><u>Centre régional de la propriété forestière :</u></p> <p><u>Titulaire :</u> M. Gontran BENIER</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Véronique JABOUILLE LERMECIER</p> <p><u>Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes :</u></p> <p><u>Titulaire :</u> M. Nicolas GREFF</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Elisabeth FAVRE</p> <p><u>Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) :</u></p> <p><u>Titulaire :</u> M. Xavier TAVEL</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Georges MICHELARD</p>	<p><u>Titulaire :</u> M. Baptiste MEYRONNEINC, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)</p> <p><u>Suppléant :</u> Monsieur Philippe COUTURE Association « vieilles maisons de France »</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Cédric CHARDON Président de la fédération française du paysage Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Benoît SCRIBE Fédération française du paysage Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Yves BRU Délégué pour l'Ain de la société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France (SPPEF)</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Christian COLLARD Président de l'association des architectes l'Ain</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Christophe GREFFET, président de l'association Patrimoine des Pays de l'Ain</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Jean CORNET Association Patrimoine des Pays de l'Ain</p>

Conformément aux dispositions de l'article R. 341-20 du code de l'environnement, lorsque la formation est consultée sur une demande d'autorisation environnementale concernant les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent, **la composition du collège des personnes compétentes est la suivante :**

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
M. Baptiste MEYRONNEINC, directeur du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE),	Monsieur Philippe COUTURE Association « vieilles maisons de France »
M. Cédric CHARDON Président de la fédération française du paysage Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté	M. Benoît SCRIBE Fédération française du paysage Auvergne Rhône-Alpes Bourgogne Franche-Comté
M. Christian COLLARD Président de l'association des architectes l'Ain	M. Christophe GREFFET Président de l'association Patrimoine des Pays de l'Ain
M. Damien BOULLY France Energie Eolienne	M. Gaétan HUMBERT Syndicat des énergies renouvelables

,
w
i

Formation dite « de la nature »

4 membres titulaires, 4 membres suppléants dans chaque collège

<i>Collège des représentants des services de l'Etat</i>	<i>Collège des représentants des élus des collectivités</i>	<i>Collège des personnes qualifiées</i>	<i>Collège des personnes compétentes</i>
<p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement 1 représentant</p> <p>Direction départementale des territoires 2 représentants</p> <p>- Direction départementale de la protection des populations. 1 représentant</p>	<p>Conseillers départementaux : <u>Titulaires :</u> M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERIAT. Mme Marie-Christine CHAPEL, conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN. <u>Suppléants :</u> M. Jean-Yves HEDON, conseiller départemental du canton de BELLEY. M. Michel BRULHART, conseiller départemental du canton de THOIRY.</p> <p>Représentants des maires : M. Richard PACCAUD, maire d'ARS-SUR-FORMANS, M. Patrick LEVET, maire de SAINT-JUST. <u>Suppléants (2) :</u> Mme Annie ESCODA, maire de SAMOGNAT, M. Gilles THOMASSET, maire de SAINT GERMAIN-DE-JOUX.</p>	<p>France Nature Environnement Ain : <u>Titulaire :</u> M. Olivier WAILLE <u>Suppléant :</u> M. Maxime FLAMAND</p> <p>Centre régional de la propriété forestière : <u>Titulaire :</u> M. Gontran BENIER <u>Suppléante :</u> Mme Véronique JABOUILLE LERMECIER</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes : <u>Titulaire :</u> M. Nicolas GREFF <u>Suppléant :</u> Mme Elisabeth FAVRE</p> <p>Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) : <u>Titulaire :</u> M. David LAFONT <u>Suppléant :</u> M. Gérard RAPHANEL</p>	<p>Ligue de protection des oiseaux Ain : <u>Titulaire :</u> M. Francisque BULLIFFON <u>Suppléant :</u> M. Loïc RASPAIL</p> <p>Docteur vétérinaire : <u>Titulaire :</u> M. Patrick PAUBEL (sans suppléant)</p> <p>Agence de l'énergie et du climat de l'Ain : <u>Titulaire (sans suppléant) :</u> M. Jacques CAGNAC</p> <p>Fédération de l'Ain pour pêche et la protection des milieux aquatiques : <u>Titulaire :</u> M. Christian FOILLERET <u>Suppléant :</u> M. Pierre BOMPARD</p>

NB : Lorsque cette formation se réunit en instance de concertation Natura 2000, les représentants des organismes consulaires et des activités présentes sur les sites Natura 2000, notamment agricoles, forestières, extractives, touristiques ou sportives pourront être associés aux travaux de cette formation sans voix délibératives.

Formation dite « de la faune sauvage captive »

4 membres titulaires dans chaque collège

<i>Collège des représentants des services de l'Etat</i>	<i>Collège des représentants des élus des collectivités</i>	<i>Collège des personnes qualifiées</i>	<i>Collège des personnes compétentes</i>
<p>- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant ;</p> <p>- Office français de la biodiversité : 1 représentant ;</p> <p>- Direction départementale des territoires : 1 représentant ;</p> <p>- Direction départementale de la protection des populations : 1 représentant.</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p><u>Titulaires :</u></p> <p>M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERIAT.</p> <p>Mme Marie-Christine CHAPEL, conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>M. Jean-Yves HEDON, conseiller départemental du canton de BELLEY.</p> <p>M. Michel BRULHART, conseiller départemental du canton de THOIRY.</p> <p>Représentant(e)s des maires :</p> <p><u>Titulaires (2) :</u></p> <p>- M. Lionel MANOS, maire d'ARANDAS,</p> <p>- M. Christophe MONIER, maire de SAINT-GERMAIN-SUR-RENOM.</p> <p><u>Suppléants :</u></p> <p>M. Franck CALATAYUD, maire de BIRIEUX,</p> <p>M. Pierre VALLIN, maire de MURS-ET-GELIGNEUX.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Olivier WAILLE</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Maxime FLAMAND</p> <p>Scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive :</p> <p><u>Titulaires (sans suppléant) :</u></p> <p>- Mme Anne-Sophie CAPPIO Clinique vétérinaire de Beaujolais</p> <p>- M. Eric BUREAU, vétérinaire, consultant zoologique,</p> <p>- M. Patrick PAUBEL, vétérinaire</p>	<p>Représentants d'établissements pratiquant l'élevage, la location, la vente ou la présentation au public d'animaux d'espèces non domestiques</p> <p><u>Titulaires (sans suppléant)</u></p> <p>- M. Fabrice ANGEVELLE Capacitaire tous ophidiens et iguanidés (excepté gros boïdés),</p> <p>- M. Serge HOSTIGIAN Capacitaire pour l'élevage d'oiseaux, tortues et mammifères non domestiques</p> <p>- M. Stéphane SANCHEZ Capacitaire – vendeur en animalerie</p> <p>- Mme Véronique FITAMANT, responsable d'une animalerie</p>

Formation dite « de la publicité »
4 membres titulaires, 4 membres suppléants dans chaque collège

Collège des représentants des services de l'Etat	Collège des représentants des élus des collectivités	Collège des personnes qualifiées	Collège des personnes compétentes
<p>- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>- Direction départementale des territoires : 2 représentants,</p> <p>- Unité départementale de l'architecture et du patrimoine : 1 représentant,</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p><u>Titulaires :</u> M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERIAT. Mme Marie-Christine CHAPEL, conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p><u>Suppléants :</u> Henri CORMORECHE, conseiller départemental du canton de VILLARS-LES-DOBES M. Michel BRULHART, conseiller départemental du canton de THOIRY.</p> <p>Représentant(e)s des maires :</p> <p><u>Titulaires :</u> M. Max ORSET, maire de l'ABERGEMENT-DE-VAREY, M. Guillaume AGATY, maire de BIZIAT. <u>Suppléant(e)s :</u> M. Paul VERNAY, maire de PEROUGES, Mme Andrée RACCURT, maire de BRESSOLLES.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Olivier WAILLE <u>Suppléant :</u> M. Maxime FLAMAND</p> <p>Centre régional de la propriété forestière :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Gontran BENIER <u>Suppléante :</u> Mme Véronique JABOUILLE LERMERCIER</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Nicolas GREFF <u>Suppléante :</u> Mme Elisabeth FAVRE</p> <p>Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Jean-Claude LAURENT <u>Suppléant :</u> M. Jean-Pierre LETHENET</p>	<p>Professionnels représentant les entreprises de publicité :</p> <p><u>Titulaires :</u> - M. Philippe LANDRIEU Société MPE - Avenir - M. Stéphane VAUQUELIN Société Clear Channel France - M. Thierry BERLANDA Société Insert - M. Charles-Henri DOUMERC Union de la Publicité Extérieure</p> <p><u>Suppléants :</u> - M. Laurent VAUDOYER Société MPE-Avenir - M. L. CAPUT Société Clear Channel France - M. François PAPOT-LIBERAL Société Clear Channel France - M. Stéphane DOTTELOU Union de la Publicité Extérieure</p>

Formation dite « des unités touristiques nouvelles »

4 membres titulaires dans chaque collège

Collège des représentants des services de l'Etat	Collège des représentants des élus des collectivités	Collège des personnes qualifiées	Collège des personnes compétentes
<p>- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>- Direction départementale des territoires : 1 représentant,</p> <p>- Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) : 1 représentant,</p> <p>- Commissariat à l'aménagement du massif du Jura : 1 représentant.</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p><u>Titulaire :</u> Mme Marie-Christine CHAPEL, conseillère départementale du canton de Pont-d'Ain PONT D'AIN.</p> <p><u>Suppléant :</u> - M. Philippe EMIN, conseiller départemental du canton du Plateau d'Hauteville</p> <p>Représentants des maires :</p> <p><u>Titulaires :</u> - M. Max ORSET, maire de l'ABERGEMENT-DE-VAREY, - M. Guillaume AGATY, maire de BIZIAT.</p> <p><u>Suppléant(e)s :</u> M. Paul VERNAY, maire de PEROUGES, Mme Andrée RACCURT, maire de BRESSOLLES.</p> <p>Représentant de l'établissement public de coopération intercommunale issu du massif du Jura :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Bernard VUAILLAT, vice-président de la communauté d'agglomération du pays de Gex.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Olivier WAILLE</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Maxime FLAMAND</p> <p>Centre régional de la propriété forestière :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Gontran BENIER</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Véronique JABOUILLE LERMERCIER</p> <p>Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Nicolas GREFF</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Elisabeth FAVRE</p> <p>Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Gilles BRENON</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Maryse COGNAT</p>	<p>Chambre de commerce et d'industrie :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Philippe PATHOUX</p> <p><u>Suppléant :</u> Mme Isabelle CASTELLA</p> <p>Chambre d'agriculture :</p> <p><u>Titulaire :</u> - M. Jean-Claude LAURENT</p> <p><u>Suppléant :</u> M. Eric VIOLLET</p> <p>Chambre de métiers et de l'artisanat :</p> <p><u>Titulaire :</u> M. Pierre GIROD</p> <p><u>Suppléante :</u> Mme Sonia BICHAT</p> <p>Représentants des organisations socio-professionnelles intéressées par les UTN :</p> <p><u>Titulaire (sans suppléant) :</u> M. Christophe LEBESGUE Domaines Skiablies de France</p>

<i>Collège des représentants des services de l'Etat</i>	<i>Collège des représentants des élus des collectivités</i>	<i>Collèges des personnes qualifiées</i>	<i>Collège des personnes compétentes</i>
	<p><u>Suppléante :</u> Mme Annie ESCODA, vice-présidente de la communauté d'agglomération du Haut-Bugey.</p>		

Formation dite des « Carrières »

4 membres titulaires, 4 membres suppléants dans chaque collège

<i>Collège des services de l'Etat</i>	<i>Collège des représentants des élus des collectivités</i>	<i>Collège des personnes qualifiées</i>	<i>Collège des personnes compétentes</i>
<p>Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>Unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 1 représentant,</p> <p>Direction départementale des territoires : 1 représentant.</p>	<p>Conseillers départementaux :</p> <p>Titulaires :</p> <p>M. Jean-Yves HEDON, conseiller départemental du canton de BELLEY.</p> <p>M. Jean-Yves FLOCHON, conseiller départemental du canton de CEYZERIAT.</p> <p>Suppléant(e)s :</p> <p>Mme Annie MEURIAU, conseillère départementale du canton du Plateau d'HAUTEVILLE-LOMPNES.</p> <p>Mme Véronique BAUDE, conseillère départementale du canton de Gex.</p> <p>Représentant(e)s des maires :</p> <p>Titulaire :</p> <p>M. Bernard THIBOUD, maire d'ANGLEFORT,</p> <p>Suppléant :</p> <p>M. Christian PASSAQUET, maire de RAMASSE.</p>	<p>France Nature Environnement Ain :</p> <p>Titulaire :</p> <p>M. Olivier WAILLE</p> <p>Suppléant :</p> <p>M. Maxime FLAMAND</p> <p>Fédération de l'Ain pour la pêche et la protection du milieu aquatique :</p> <p>Titulaire :</p> <p>M. Christian FOILLERET</p> <p>Suppléant :</p> <p>M. Pierre BOMPARD</p> <p>Représentants de la chambre d'agriculture de l'Ain :</p> <p>Titulaire :</p> <p>M. Jean-Claude LAURENT</p> <p>Suppléant :</p> <p>M. Eric VIOLETT</p>	<p>Représentants de la profession d'exploitant de carrières :</p> <p>Titulaires :</p> <p>M. Patrick ESCOFFIER Entreprise Granulats Vicats</p> <p>M. Benjamin INART Entreprise CMSE Perrier Matériaux</p> <p>Suppléants :</p> <p>M. Thierry DANNENMULLER Entreprise TLTP DANNENMULLER T.</p> <p>M. Jean-Christophe FAMY Entreprise FAMY SAS</p> <p>Représentants des professions utilisatrices de matériaux de carrières</p> <p>Titulaire :</p> <p>M. Patrice FONTENAT Président directeur général de l'entreprise FONTENAT TP</p> <p>Suppléant :</p> <p>Monsieur Didier NABAFFA Entreprise NABAFFA SA</p>

Article 3 : Le mandat des membres désignés est d'une durée de 3 ans à compter de la date de publication de l'arrêté au recueil des actes administratifs.

Article 4 : Le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres désignés, et publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Ain, rubrique « recueil des actes administratifs ».

Fait à Bourg-en-Bresse, le 7 juin 2022

La préfète,
Pour la préfète,
Le secrétaire général,

Signé : Philippe BEUZELIN